TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du Lundi 17 juin 1912

1re Affaire

Attentat à la pudeur

Accusé : Jean-Baptiste Martel, âgé de 61 ans, peintre, demeurant à Wermelles. Défenseur : Me Leblanc.

2e Affaire

Incendie volontaire

Accusé : Valéry Seillier, âgé de 19 ans, ouvrier agricole, demeurant à Rubrecent.

Dans la nuit du 4 au 5 février 1912, vers une heure du matin, les époux Dausque, cultivateurs à Samer, étaient réveillés par des crépitements ; s'étant levés, ils constatèrent qu'un incendie venait d'éclater dans un ancien manège où ils avaient remisé une grande quantité de paille. Ils donnèrent l'alarme, et, aidés des voisins, essayèrent de combattre l'incendie. La feu s'était déjà communiqué du manège à la grange voisine, à un bâtiment où se trouvait un pressoir, et commençait à gagner l'écurie attenante à la maison des époux Dausque, quand on parvint enfin à s'en rendre maître.

Les dégâts occasionnés par le sinistre s'élevèrent à 2.750 francs pour le fermier Dausque et à 3.500 francs pour M. de Rosamel, propriétaire des bâtiments. Mais, comme tous deux étaient insuffisamment assurés, ils ne touchèrent de la Compagnie d'assurances, le premier que 1.337 francs, le second que 2.240 francs.

Le jour même du sinistre, vers cinq heures et demie du soir, un individu se présente à la caserne de gendarmerie, de Montreuil-sur-Mer, déclarant que, ayant incendié la ferme de son patron, il venait se constituer prisonnier. Il dit se nommer Seillier, et raconta qu'ayant été congédié quelques jours auparavant par son patron, M. Dausque, cultivateur à Samer, qui lui avait sans aucun droit retenu huit jours de travail pour brusque départ, il avait voulu se venger, que dans la nuit précédente, il était entré vers une heure du matin dans un bâtiment appelé le « manège » où se trouvaient 250 bottes de paille environ, qu'il avait « craqué » une allumette et qu'il volontairement le feu ; qu'ensuite, après avoir constaté que l'incendie s'allumait et prenait de grandes proportions, il était parti droit devant lui, marchant toute la nuit pour arriver à Montreuil vers huit heures du matin.

Seillier ajouta que l'idée de mettre le feu lui lui était venue que dans la soirée du 4 février au cours de laquelle il s'était ivré. Il termina en déclarant « qu'il ne regrettait pas ce qu'il avait fait ni n'avait pas peur de l'échafaud ».

Interrogé par le juge d'instruction, Seillier confirma les aveux faits par lui à la gendarmerie mais déclara regretter sincèrement son acte commis dans un moment d'ivresse, parait-il.

Il résulte des explications fournies par les époux Dausque que Seillier était à leur service depuis trois ans. Il les quittait chaque année pendant trois mois pour aller faire la moisson dans le centre de la France. Ils n'avaient pas à se plaindre de lui, étant satisfaits de son travail, ne lui reprochant que de s'enivrer de temps en temps. La ter février 1912, Seillier reçut la visite de son frère et le lendemain, sur les conseils de ce dernier sans doute, il prévint ses patrons qu'il partait immédiatement et qu'il fallait lui régler son compte. M. Dausque, étonné de cette brusque détermination, essaya de faire revenir son domestique sur sa décision, lui demandant s'il avait quelque chose à lui reprocher.

Seillier ne répondant pas, son patron l'avertit que, puisqu'il partait brusquement sans motif, il lui retiendrait ses huit jours. Le domestique répondit simplement : « C'est entendu, la patronne me les a déjà retenus ». Il ne toucha donc au moment de son départ qu'une somme de 2 francs 10 qu'il accepta sans faire aucune observation.

Le sieur Dausque était parfaitement en droit de retenir huit jours de gages à son domestique qui le quittait ainsi sans l'avoir prévenu à l'avance de son départ. De plus, d'après Seillier, son patron lui devait dix francs lui revenant sur la vente de deux poulains ; or, Dausque fit justement remarquer à son ancien serviteur que si, dans les fermes, il est d'usage, quand on vend un poulain, de donner cinq francs au domestique qui a élevé la bête, lui, Seillier, n'avait aucun droit à cette somme, puisqu'il n'avait pas élevé les deux poulains vendus.

Du reste, Seillier n'avait jamais insisté beaucoup pour obtenir ces dix francs de son patron et n'en avait reparlé qu'au moment de son arrestation.

Tous les témoins qui ont passé avec Seillier la soirée du 4 février sont d'accord pour dire que ce jeune homme n'était pas ivre et avait tout son sang-froid, il est allé successivement dans les cafés Preuvost, Moncher et Sueur ; il y a joué au billard et aux cartes, ne paraissant nullement surexcité, causant peu, comme c'était son habitude, ne faisant aucune allusion à son patron qu'il avait quitté deux jours auparavant. Vers une heure moins le quart, il avait dit bonsoir aux jeunes gens avec lesquels il avait passé la soirée, sans leur dire où il allait. C'est environ un quart d'heure après sa sortie du café Sueur que Seillier mettait le feu à la ferme Dausque, et, à ce moment, il n'était pas en état d'ivresse comme il la prétend.

Les renseignements fournis sur le compte de Seillier sont bons. Depuis l'âge de 13 ans, il a été employé comme domestique de ferme, d'abord chez le sieur Delettre, cultivateur à Hubersent, et ensuite chez le sieur Dausque, cultivateur à Samer. On le considérait comme un garçon sérieux et travailleur, qui n'avait que le défaut de s'enivrer de temps en temps.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Défenseur : Me Platiau.

Cour d'assises du Nord

Voici la liste des jurés qui siégeront, lors de la session de la cour d'assises du Nord, qui s'ouvrira à Douai, le lundi 15 juillet prochain.

JURÉS TITULAIRES

MM. Louis Caby, négociant en vins, à Merlenpo-du-Nord. — Etienne Lubrez, cultivateur-chancelier, à Saint-Amand. — Edouard Vermier, fabricant de tissus, à Roubaix. — Jules Minet, constructeur de navires, à Grand-Fort-Philippe. — Louis Desplnoy, négociant en vins, à Lomme. — Henri Hollebeeq, rentier, à Linselles. — Jules Cocard, fondeur, à Lille. — Louis Grimonprez, propriétaire, à Pradelles. — Henri Manier, épicier, à Lomme. — Daniel Delespierre, distillateur, à Neuville-en-Ferrain. — Havet-Carin, cultivateur, à Avesnes-le-Sec. — Georges Buire, ingénieur, à Courchelettes. — Auguste Vandenbairaire, cultivateur, à Hoymille. — Justin Sercoeten, tanneur, à Steenwoorde. — Pierre Bodau, maître de pêche, à Fort-Mardyck. — Aimé Castelain, négociant en charbons, à Hallluin. — Edouard Duclos, négociant, à Roubaix. — Charles Caon, négociant, à Croix, — Gustave Rousseau, rentier, au Quesnoy. — Sicault de Mericlle, rentier, à Etinghem. — Lucien Ringoval, cultivateur, à Bantouzelle. — Fernand Bos, négociant, à Lille. — Adolphe Bienvenu, industriel, à Croix. — Charlie Constant, employé des contributions indirectes en retraite, à Ennelières-en-Weppes. — J.-B. Ségard, cultivateur, à Abancourt. — Gustave Bruyelle, instituteur en retraite, à Cerfontaine. — Georges Hasebrouck, industriel, à Comines. — Louis Caux, rentier, à Tourcoing. — Charles Halmon, quincaillier, à Lille. — Léon Verdier, cultivateur, à Lompret. — Albéric Lefebvre, cultivateur, à Landin. — Siles Gonthiles, boulanger, à Denain. — Marcel Ayass, agent d'assurances, à Valenciennes. — Aristide Lande, professeur en retraite, à Le Quesnoy. — Eugène Deroo, cultivateur à La Gorgue. — Louis Lambin, industriel, à Comines.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM. Henri Varé, notaire, à Douai. — Edouard Botlin, propriétaire, à Douai. — Charles Baron, propriétaire, à Douai. — Marie Boussard, restaurateur, à Douai.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Robert Boutry, rue du Long-Pot, 65 — Fernand Barbieux, rue Meslin, 38 — Marcelle Kindts, rue Philippe-de-Comines, 57 — Jean Rosier, rue des Arts, 42 — Henri Lejeune, rue de Loos, 17 — Félicia Debuyser, cour Descamps, 11 — Polydore Debrée, rue du Marché, 30 — Paul Bourguignon, rue de Jemmapes, 6 — Marie Revers, rue de l'Arbrisseau, 396.

Décès. — Adolphe Vuyes, 54 ans 1 mois, époux de Célina Vandevoegel, rue de l'Arbrisseau, 13 — Désiré Noef, 78 ans, veuf de Rosalie Lulin, rue de la Louvière, 86 — Gabrielle Neulies, 46 ans, veuve de Julien Mantel, rue du Curé-Saint-Sauveur, 11 — Jeanne Fullemann, 76 ans, veuve de Pierre Van Elewyck, rue du Commerce, 10 — Georges Devos, 4 ans 11 mois, rue des Guinguettes, 79 — Henri Lemahieu, 56 ans, célibataire, rue Saint-Sauveur, 59 — Alphonse André, 69 ans, célibataire, rue Esquermoise, 75 — Louis Gossart, 66 ans, veuf d'Hortense Bernard, rue Saint-Sauveur, 19 — Pierre Lesage, 21 jours, place Philippe-Lebon — Charles Béghin, 60 ans 1 mois, rue du Faubourg-de-Roubaix — Léonie Pommelert, 36 ans, épouse d'Ernest Her, rue Sainte-Anne, 7 — Victor Dutilleul, 4 ans, rue de Flandre, 50 — Aldor Hénin, 2 ans, quai de l'Ouest, 66 — Charles Desreumaux, 51 ans, époux de Marie Rose, rue Saint-Albin, 3.

ROUBAIX

Naissances. — Pierre Icard, rue de la Gare, 10 — Raymond Bouve, boulevard de Belfort, 147 — François Demaerlelaere, avenue Julien-Lagache — Noël Delle, rue du Pile, cour Hospel, 6 — Théophile Delgrange, rue du Coq-Français, 143 — Julien Vandekerckhove, rue du Fontenoy, 40 — Julienne Delmaeurout, rue de France, cour Coeman, 13 — Maurice Slosse, rue de France, cour Verschaeve, 8 — Louise Delemotte, boulevard de Mulhouse, 66 — Germaine Senneville, rue de Philippeville, 7 — Fernande Mille, rue Darbo, 67 — André Coutier, rue de Rome, 22 — Constant Huant, rue Bell, 39.

Décès. — Marie Declercq, 9 mois, rue du Vivier, 19 — Jean Briet, 57 ans, rue du Curoir, 41 — Alida Petit, 3 mois, avenue Julien-Lagache — Henri Livre, 53 ans, avenue Julien-Lagache — Alcide Pol, 7 ans, avenue Julien-Lagache.

TOURCOING

Naissances. — Simonne Leroux, rue de Roubaix, 3 — Hélène Guilbert, rue Colbert, 10 — Marie Balsser, rue de Mulhouse, 12 — Suzanne Coupleux, rue Colbert, 311 — Marie Casaert, rue Nationale, 122.

Décès. — Silvie Mandrick, 48 ans, rue de Bradford, 46 — Yvonne Vandenbulcke, 3 mois, rue Nationale, 122 — Fernand Iserlohe, 3 ans, rue Nationale, 122.

Communications et Convocations

Bataillonnaire et 7e National réunis. — Mercredi 19 : Au manège, rue du Lieutenant-Castelain. — Vendredi 21 : Cours de cavalerie et d'hippologie ; capitaine, M. Boscat ; lieutenant, J. Motte ; maréchal des logis, Dechoppe ; brigadier, Lejambre. — Jeudi 1 h 30 : A la Boulbaitenay, rue Chanzy, de 8 à 9 heures, cours de topographie ; lieutenant, Pierre Renard.

Ecole de tir et de préparation militaire de la Fédération des Ambulances intégrales de Roubaix. Jeudi 20. — Section des pupilles scolaires. Directeur : M. le lieutenant Quaneaux, du 127e régiment d'infanterie. Instructeurs : sergents Mouillier, du 16e bataillon de chasseurs à pied ; Boddaert, du 43e régiment d'infanterie ; caporaux Carpentier, du 43e ; Moreau au 16e ; exercices de gymnastique et jeux éducatifs de 6 h. 1/2 à 5 h., salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

Palais de Justice — Section des pupilles postscolaires, de 3 h. à 5 h. 1/4, exercices de gymnastique (instructeur : M. Pontbieu).

Vendredi 21. Institut Turgot. — Section spéciale des candidats au B. A. M. de 2 h. à 6 h. 45, causerie médicale par M. le docteur Castel, médecin aide-major de réserve ; de 3 h. 45 à 5 h. 45, cours de topographie, professeur : M. le lieutenant Dubreille, du 43e régiment d'infanterie, instructeurs : MM. Castel et Mideveine.

1re et 2e section. — De 8 h. à 8 h. 45, exercices de gymnastique, directeur : M. le lieutenant Brûlé. Instructeurs : MM. Lesuisse, Dachet, Fremaux et Bulgraeve.

Salle des fêtes de la rue de l'Hospice. — Section des pupilles scolaires. — Cours supérieur, exercice de gymnastique, de 7 h. à 8 h. du soir (instructeur : M. Pontbieu).

Musée de Madand, Roubaix. — Réunion générale le mardi 18 juin. Ordre du jour : Admission nouvelles ; Questions diverses à étudier. Présence indispensable.

92 MILLIONS
526.000 francs

PAYÉS EN 1911

Tel est le chiffre des sommes payées par la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie à ses Assurés et Rentiers Viagers pendant le cours de l'année 1911.

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :

1° Aux ayants droit des assurés décédés	15.221.587 »
2° Polices arrivées à terme	19.312.542 »
3° Bénéfices attribués aux assurés, rachats de contrats, et divers	6.071.416 »
4° Arrérages de Rentes Viagères	51.920.455 »
	92.526.000 »

La *Compagnie d'Assurances Générales* sur la Vie (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 87, rue de Richelieu, à Paris, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies françaises similaires.

Envoi gratuit de notices et tarifs sur demande adressée soit au siège social de la Compagnie, 87, rue de Richelieu, Paris, soit à l'un des sea représentants dans les départements, notamment à M. A. Fouques, Rue Patou, 50, Lille. 7470

LE SPORT

LE GRAND CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL CIVIL ET MILITAIRE DE ROUBAIX.

Deuxième journée

Malgré le temps incertain, il y avait encore nombreuse et élégante assistance lundi après-midi, sur la charmante piste du Breucq.

Le jury se composait des mêmes personnes que la veille.

Au pesage, nous avons remarqué MM. Achille Lepers, adjoint au maire ; Bonnet, commandant de gendarmerie ; Bert, capitaine de gendarmerie ; Stoclet, ingénieur en chef du département.

Voici les résultats des épreuves qui furent très disputées par de multiples concurrents :

Grand prix du Club. — (Gentlemen). — 1er prix, 1000 francs, Sefton à M. François Verley, de Lille, monté par M. Jacques Delesalle — 2e, 500 fr., Mascarille à M. Auscao de Lamartine, Vesoul — 3e, 300 francs, Jumping Jack, à M. Picart — 4e, 200 francs, Fiametta, à MM. Taquet et Lefebvre, montée par M. Dehaussy, Condé — 5e, 100 fr., Voltigeur, à M. Pierre-Jany, de Paris, monté par M. de Campeau, de Paris — 6e, 100 francs, Quick, à M. Maurice Desmazières, Lille — 7e, Old Mard, à M. Gustave Wallinne, montée par M. Louis Bossut, Roubaix — 8e, Vive-le-Drapeau, à M. Marcel Guyot, de Marcquet — 9e, Doctor, à M. Jean Potin, de Paris.

Prix des Régiments. — (Handicap) officiers, 12 obstacles et la rivière. — 1er prix, objet d'art d'une valeur de 250 francs, Sirène, montée par M. Derain, lieutenant au 6e chasseurs, Lille — 2e, id. 150 fr., Volonté, à M. Laperche, lieutenant au 28e dragons, Sedan — 3e, id. 100 fr., Clara, à M. Riquier, vétérinaire au 4e cuirassiers, Condé-sur-Escaut, montée par M. Dehaussy, lieutenant au même régiment — 4e, id. 100 fr., Giraffe, à M. Lardinois, commandant au 6e chasseurs, Lille, montée par M. Derain, lieutenant au même régiment. — 5e, Nicée à M. Cazenauve, médecin major au 3e hussards, Senlis, montée par M. de Vienne, lieutenant au même régiment — 6e, Farfouilleur, à M. Barthe, lieutenant au 9e cuirassiers, Noyon, montée par M. Lescompte-Bernet — 7e, Diadème, à M. Braux, lieutenant au 6e chasseurs, Lille, monté par M. de Groulard, lieutenant au même régiment — 8e, Passe-Partout (ex-Nuna), à M. Lefebvre, capitaine au 4e cuirassiers, Condé-sur-Escaut, montée par M. Dehaussy, lieutenant au même régiment— 9e, Idée, à M. Dedet, lieutenant au 6e chasseurs, Hesdin — 10e, Inespère, à M. Wallon, lieutenant au 14e dragons, Sedan.

Epreuve de puissance. — (Gentlemen). — Six obstacles de 1 m. 50 à 1 m. 60. — 1er prix, 500 francs, Old Mold, à M. Gustave Wattinne, de Roubaix, monté par M. Louis Bossut, à Roubaix — 2e, 200 francs, Riquiqui, à M. d'Ausac, de Lamartine — 3e, 100 francs, Grass Hopper, à M. le comte Louis d'Havrincourt, Paris, monté par M. L. de Champsavin — 4e, 100 francs, Passe-Partout, à MM. Lebeyeur et Lefebvre, montée par M. Dehaussy, Condé — 5e, Djall, montée par M. d'Ausac, de Lamartine — 6e, Sélion, à M. Francis Verley, de Lille, monté par M. Jacques Delesalle, Lille.

La réunion s'est terminée un peu avant sept heures, tandis que la fanfare du 16e bataillon de chasseurs à pied, de Lille, exécutait avec brio la « Chant du Départ ».

E. V.

COLOMBOPHILIE

Grand Concours Orléans-Vétérans à Roubaix

La distribution des prix du Grand Concours des Vétérans Colombophiles a eu lieu hier, au siège à Roubaix.

Le bureau était présidé par le sympathique président M. Emile Weerts. La foule des amateurs empêchait l'établissement qui avait, pour la circonstance, des airs de fête. Après avoir félicité les vainqueurs, les prix d'excellence ont été attribués comme suit : Don de M. le Ministère de l'Agriculture, à M. Berte, de Roubaix ; Don de M. Maxime Lecomte, vice-président du Sénat à M. Vanmien, de Roubaix ; don de M. de Marcère, ancien ministre à M. Clément Clarisse, de Croix ; don de M. Eugène Motte, conseiller général, ancien maire, à M. C. Crépin, de Roubaix ; don de M. Emile Grulois, maire d'Hérlanes, à M. Ledieroq, de Croix ; don de M. Despatures, président du Cercle Militaire, à M. Crépelle, Tourcoing ; dons de Mme Veuve Alfred Reboux à MM. Fontier, par Roubaix et M. Cornille, de Croix ; don de M. E. Weerts, président des Vétérans, à M. Camille Parrayon, de Roubaix ;don de M. N. Devrients, vice-président des Vétérans à M. Lecomte, à Croix ; don de M. F. Duhamel, fabricant à M. Herminet, à Roubaix ; don de M. L. Selosse, ingénieur à M. Boucher, à Roubaix ; don de M. Delbart, de Roubaix, à M. Courart à Roubaix ; don de Comité, à M. Dubus, à Lezrs ; don du Comité, à M. Dervaux à Croix ; don de M. Bonlel, de Celle-sur-Belle, à M.M. Boulanger à Croix.

Au lever de la séance, un chaleureux vivat a été chanté aux hautes Personnalités et généreux Donateurs.

A Lens. — La société colombophile l'Arrière-Garde, établie chez M. Chantry, rue de Liévin, organise pour le 23 juin, un concours sur Bordeaux, 600 francs de prix d'honneur répartis comme suit 5 prix de 20 fr., 20 prix de 15 fr., 20 prix de 10 fr. Rayon 25 kilomètres.

Mise en paniers le mercredi 19 juin, de 4 à 7 heures du soir.

Programme des Spectacles

OMNIA PATHE (Rue Esquermoise). — Aujourd'hui, exceptionnellement, matinée à prix réduits à 4 heures. Soirée à 8 h. 3/4.

Le beau programme de cette semaine avait attiré, dimanche et hier, une grande affluence à l'Omnia. Les étrangers de passage à Lille ne manquent pas de venir assister aux spectacles du Cinéma Pathé, toujours si intéressants.

MOULIN ROUGE

Bois de la Deûle. — Directeur : L. Delespierre

Aux aux Etrangers

Les Etrangers ne peuvent quitter la Ville de Lille sans avoir visité et admiré le Merveilleux Jardin Concert du Moulin Rouge, Bois de la Deûle. Tramways M. 1 ou A au départ de la gare ou de la Grand'Place de Lille.

Tous les jours, Matinée à 3 h. 1/2. Soirée à 8 h. 1/2.

Orchestre composé d'Excellents Musiciens. Troupe d'Artistes de tous genres, Comiques, Chanteurs, Chanteuses, Attractions, Danseurs. Même programme en Matinée qu'en Soirée. Service de tramways assuré à la sortie, pour la Grand'Place et la gare de Lille.

T. I. j. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit nouet

Un vieux lecteur. — Marié sous le régime de la communauté, les économies que vous avez faites sont communes, il en est de même des biens meubles possédés au moment du mariage, les immeubles seuls restent propres, c'est-à-dire propriété personnelle du seul à qui ils appartiennent. Au décès d'un des conjoints, la part héréditaire du ses héritiers est constituée de cès propres et de la moitié de la communauté, réserve faite du droit d'usufruit du moitié du conjoint survivant, lorsqu'il n'y a pas d'enfants issus, soit du mariage, soit d'un précédent mariage. Tout conjoint dans un ménage sans enfants, peut disposer en faveur de qui il veut et à fortiori en faveur du conjoint survivant par simple testament sur papier timbré de la totalité de ses biens, lorsqu'il n'a pas d'ascendants Dans le cas contraire, s'il y a ascendants dans les deux lignes, il ne peut disposer que de la moitié de ses biens, s'il n'y en a que dans une, il peut disposer des trois quarts. Si vous voulez tester en faveur l'un des héritiers, il vous faudra faire chacun un testament sur une feuille de papier timbré séparée, chacun des testaments doit porter la signature du testateur et être écrit par lui, il ne doit être signé que par lui. Le plus simple serait de léguer au conjoint survivant la totalité de la quotité disponible de vos biens meublés et immeubles, si vous avez encore des ascendants.

Kiki. — Le réserve des ascendants, à défaut d'enfants et de descendants du testateur est de la moitié des biens qu'ils disposent qu'il y a des ascendants dans les deux lignes, et de 1/4 s'il n'y a d'ascendants dans une seule. Pour plus de détails, votre conseiller en cas de survie, le la quotité disponible de vos biens entre vos héritiers.

J. R. L., à *Dunkerque.* — Le plus que le mineur émancipé se trouve avoir un de ses auteurs et l'autre décédé lui donner la capacité d'administrer la part du ritage qui lui est dévolue, en de contrat un commerce ; le mineur peut d'ailleurs avoir des biens propres par donation legs. Le mineur émancipé ne peut plaider, ni donner quittance d'un capital mobilier, sans l'assistance de son curateur.

Maître D...

CALENDRIER

Mardi 18 juin. — 170e jour de l'année. Soleil : Lever à 3 h. 41. Coucher à 7 h. 35. Lune : Lever à 7 h. 3 matin, coucher à 11 h. 7 du soir.

La durée du jour est sensiblement égale à celle de la veille.

Temps probable. — Le temps va rester généralement nuageux et temporairement chaud.

INDUSTRIE-COMMERCE

MARCHES DE PARIS

Bourse Commerciale du 17 Juin

COURS DE CLOTURE

Céréales		Belgique		Lille		Alcool	
Cours	Var.	Cours	Var.	Cours	Var.	Cours	Var.
Froch	76 50	Frcos.	99 60	Frcch.	99 50	Frcch.	99 50
Mai	77 25	M.-J.	99 50	3 Bor.	95 70	J.-A.	99 10
4 Nov.	76	4 Nov.	99 60	4 Mai	97	4 Nov.	94 50
J.-A.	76	100 J.-A.	99 10	100 J.-A.	97	100 J.-A.	94 50
4 déc.	77 25			4 déc.	94	4 déc.	94 50
Sucres		**Avoines**		**Farines**		**Huiles**	
Cour	35 50	Cours	21 75	Cours	47	Cours	65
Frcos.	35 50	Frcos.	22 50	Frcch	50	Frcch	65
M.-J.		M.-J.		M.-J.		Frcos.	65
4 déc.	35 60	4 déc.	22 50	4 déc.	50	J.-A.	65
Jui.-A.	35 50	Jui.-A.	22 50	Jui.-A.	50	4 déc.	50

BESTIAUX

La Villette, 17 juin.

La vente a été plus facile sur les bœufs et les moutons, calme sur les porcs, mais bonnes sur les veaux.

	Amenés	Vendus	Cours	Cours	Cours	Prix extrêmes
Bœufs	2918	2734	1 04	1 20	1 20	1 00 1 40
Vaches	1444	1311	1 00	1 04	1 08	1 00 1 40
Taureaux	278	245	1 00	1 04	1 08	1 00 1 40
Veaux	1821	1750	1 60	1 80	1 90	1 40 2 00
Moutons	19037	18414	1 36	1 48	1 60	1 20 1 80
Porcs	6370	6140	1 07	1 12	1 20	1 07 1 20

77 vaches laitières vendues de 450 à 625 francs.

Dnieprovienne

Augmentation de Capital

MM. BRODY, DEMULIER et Cie, Banquiers, 14, rue Royale, à Lille, Téléph. 21-22, se chargent des règlements de souscription en même temps que de la négociation des droits, aux meilleures conditions.

Leur adresser sans retard toute demande à ce sujet, l'émission devant avoir lieu du 20 au 24 juin courant. 7430

DEPÊCHES COMMERCIALES

Le Havre, 16 heures. — Laines (à terme). — Marché soutenu. Ventes en baisse.

Cour. 160.50 : août 171.50 ; oct. 173.

Le Havre, 10 heures. — Cotons (à terme). — Soutenus.

Courant 79 ; juillet 78 3/4 ; août 79 1/8 ; sept. 79 1/8 ; oct. 78 3/8 ; nov. 77 3/4 ; août 78 1/8 ; sept. 78 1/8 ; oct. 78 3/8 ; nov. 77 3/4 ; déc. 77 1/8 ; janvier 1913 76 3/4 ; fév. 76 3/4 ; mars 77 1/8 ; avril 77 1/8 ; mai 77.

Calais (à terme). — Soutenus. — Ventes 14.000 balles.

Cour. 85.50 ; juillet 85.25 ; août 85 75 ; sept. 86 ; oct. 85 75 ; nov. 85 50 ; déc. 85 50 ; janv. 1913 85 50 ; fév. 85.50 ; mars 85 ; avril 85.4 mai 84 75.

Le Havre, midi. — Cotons (terme). — Hausse de 1/4 à 1/2.

Calais (à terme). — Inchangé sur la cote de ce matin.

On a vendu 9.000 sacs depuis la précédente dépêche.

Roubaix, midi. — Laines. — Qualité inégale de fabrique. Marché calme. Ventes 120.000 kilos.

Juin » » » » ; juillet » » » » ; nov. à 25 ; déc. 5 72 1/2 ; janvier1913 5 72 1/2 ; février 5 70 ; mars 5 70 ; avril 5 70; mai 5 70.

Liverpool, 10 heures. — Cotons. — Fermes en vertu en hausse de 1/100.

Courant 3 34 ; juillet-août 3 34 ; sept.-oct. 3 32 ; janv.-fév. 3 27 ; mars-avril 3 27.

Liverpool, 12 h. 35. — Cotons disponibles. Ventes 15.000 balles. Cote Amérique hausse demande, en baisse de 4/100. Cote Indes en baisse de 4/100. Cote Inde calme, sans changement.

Importations : 637 balles.

Londres. — Céréales. — Campagne extrême ferme à vendre à Sucres. Cote de betteraves. Août 11 10 1/2 ; oct.-déc. 10 9 3/4. Calmes.

Anvers. — 2 h. 30. — Laines. — Cote officielle. Pelotes cardées 2 ; juin à 30 ; juillet à 32. Ventes 120.000 kil. Marché calme.

Pétrole. — Calme. Disp. 23 1/2 ; août-sept. 23 3/4. Anvers. — Saindoux d'Amérique. Juin 131 sept. 131. Marché calme.

Anvers. — Sucres. Soutenu. Cote officielle.

cristall. disp. expert. nouv. cent. 28 1/2 ; août ; juin 31 1/2.

Anvers. — Blé Australie disponible 26 1/2 ; Blé Danube disp. 25 à 29 3/4 ; blé Nouvelle-Galles 31 1/4 à 32 3/4 ; blé Kurrachée blanc disponible 22 3/4 ; Plata 25 1/4 à 25 3/4 ; Bourgogne 24 à 25 1/2 ; Warna, 25 à 25 1/4.

Hambourg, 10 heures. — Café. Soutenu. Bons cours avec prix juillet 69 3/4 ; déc. 67 1/2.

Pétrole. — Calme, Disp., 3.13 Rm.

Magdebourg, 12 heures. — Sucres. Calmes. Juin 12 42 1/4 ; oct.-déc. 10 30 Rm.

Amsterdam. — Huile de colza, cambre. Disp. 39 3/4 ; juillet-août 36 1/2. — Huile de lin : cambre. Disp. 45 1/2 ; juillet-août 43 3/4.

BOURSE DE PARIS

du 17 Juin 1912

Paris, 17 juin.

Notre marché, comme celui de Londres, manifeste d'excellentes dispositions. Les valeurs minières cuprifères et pétrolifères sont particulièrement actives.

La 3 % s'inscrit à 95.10, ex-coupon de 0.75 centimes.

Les Fonds d'Etats étrangers montrent quelque indécision : Extérieure 93.15, Italien 97.35. Les Fonds Russes sont fermes. Consolidé 95.16.

Les Etablissements de Crédit sont bien tenus : Comptoir d'Escompte 745. Crédit Lyonnais 1841. Société Générale 581. Banque Franco-Américaine 519.

La Banque Russo-Asiatique émet jusqu'au 21 courant 50.000 actions nouvelles qui élèveront le capital social de dix millions, chiffre plus en rapport avec les affaires et avec les bénéfices réalisés. On souscrit à la Banque de Paris, à la Banque Russo-Asiatique et à la Société Générale.

La reprise des valeurs d'électricité : Lumière Energie Electrique de Bordeaux, 156.

A signaler la fermeté des valeurs cuprifères. Le Rio Tinto monte à 2078. La Mons Copri est bien orientée à 36 francs.

Bonne tenue des valeurs industrielles : La Salmes est forte à 1.

HOTEL

R. rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

[illegible]	[illegible]	Ville Paris	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]